



Le 5 février 2026

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira le mercredi 11 février 2026 à 19h30 en Mairie.
La publicité de la séance sera assurée via une retransmission sur la page Facebook de la commune.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation du compte rendu de la séance du 10 décembre 2025
- 3- Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 4- Rapport d'orientation budgétaire 2026
- 5- Admission de créances éteintes en non-valeur
- 6- Modification des conditions de participation de la commune à la protection sociale complémentaire, suivant la procédure de labellisation sur le risque « santé »
- 7- Approbation d'une nouvelle convention opérationnelle entre la commune de Saint-Paul-en-Jarez, l'Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) et Saint-Étienne Métropole pour l'achèvement de la requalification du secteur de la Bachasse
- 8- Autorisation au Maire de déposer un permis de démolir dans le secteur de la Bachasse
- 9- Bilan annuel des acquisitions et cessions foncières 2025
- 10- Approbation de la demande de subvention régionale pour l'extension du dispositif de vidéoprotection des espaces publics
- 11- Convention de partenariat relative à l'attribution d'une subvention avec le Département de la Loire pour le projet d'équipement informatique de la Plateforme Europe (Loire Connect)
- 12- Approbation de la demande de subvention à la Fondation du Patrimoine pour la restauration du puits à dôme d'écailles du XVII^e siècle, dans le cadre de la requalification de la place du Puits
- 13- Versement du forfait communal à l'Organisme de Gestion de l'École Catholique (OGEC) de l'École privée Jeanne d'Arc à Saint-Paul-en-Jarez au titre de 2026
- 14- Création d'un tarif spécifique pour les repas vendus par le restaurant scolaire à la commune de Farnay dans le cadre de la restauration scolaire
- 15- Décision de dérogation au tarif de la Maison du Temps Libre au profit d'une entreprise de Saint-Paul-en-Jarez

Le Maire,
Kamel BOUCHOU

